

a opposé la plus grande résistance aux réformes proposés par Nubar-Pacha, on se demande si les bureaux français ne sont pas plus forts que le pouvoir. Vouloir qu'en 1870 l'Égypte soit régie au moyen de règlements affaiblis par le temps et détruits par les empiétements consulaires et par l'abus, autant dire à la terre : Tu ne marcheras plus ! Quand l'Europe entière aspire à la liberté et aux réformes, quand le libre échange envahit et déchire toutes les lois protectionnistes, la diplomatie ne peut vouloir arrêter dans sa marche la vie politique d'un peuple par des règlements sans cesse violés par ceux qui sont chargés de les appliquer et qui remontent à 335 ans.

Aussi avons-nous l'espoir que le ministère du 2 janvier ne dédaignera pas l'honneur d'élever la réforme judiciaire en Égypte à la hauteur d'un grand acte politique, et cette fois il sera approuvé par tous ceux qui ont dans l'âme des sentiments de justice, d'indépendance et de liberté.